

## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

### GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

**Vous souhaitez formuler une demande de bourse de lycée :**

- La campagne est ouverte jusqu'au 15 octobre 2020, date limite nationale fixée par le Ministère.
- La demande de bourse s'effectue prioritairement en ligne depuis le portail Scolarité-Services, avec votre compte Education Nationale. Vos identifiants de collège vous permettront de vous connecter au portail Scolarité-Services du lycée.

**Quels éléments sont pris en compte pour obtenir la bourse de lycée ?**

- 1°) le revenu fiscal de référence 2019 inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 du ménage du demandeur.
- 2°) les enfants à charge : mineurs et majeurs célibataires déclarés à charge fiscale.

Avant de formuler votre demande, vérifiez si vous pouvez prétendre à la bourse à l'aide du barème ci-dessous :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8
Plafond de revenus à ne pas dépasser	18 606	20 036	22 897	26 476	30 054	34 349	38 642	42 935

**Si vous souhaitez formuler une demande format papier :**

1. Préparez la copie de toutes les pièces nécessaires à l'étude de votre dossier à l'aide du tableau récapitulatif joint, selon votre situation familiale actuelle.
2. Déposez auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant votre dossier **COMPLET** (demande de bourse dûment remplie + pièces justificatives) au plus tard le 15 octobre 2020.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE

VOTRE SITUATION FAMILIALE ACTUELLE	JOIGNEZ À VOTRE DEMANDE DE BOURSE :
MARIE(e) OU PACS(e)	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis commun d'imposition 2020 sur les revenus 2019
EN CONCUBINAGE	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 <input checked="" type="checkbox"/> la copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e)
Célibataire / Séparé(e) / Divorcé(e) / Veuf(ve)	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois) précisant la composition familiale.
TUTEUR DESIGNÉ	<input checked="" type="checkbox"/> la copie de la décision de justice ou décision du conseil de famille vous désignant tuteur <input checked="" type="checkbox"/> la copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 + celle de votre concubin (le cas échéant) <input checked="" type="checkbox"/> une attestation de paiement de la CAF* récente (- de 2 mois) précisant la composition familiale.

En cas de modification récente de votre situation familiale liée au décès du conjoint, à un divorce ou une séparation, ou au changement de résidence de l'enfant, il conviendra de joindre un courrier explicitant votre situation ainsi que le justificatif dont vous disposez (ex : acte de décès ; décision officielle de justice ; attestation de paiement CAF\* récente établissant la charge effective de l'enfant).

\* si vous affilié à la MSA, joindre l'attestation de quotient familial portant mention de votre situation familiale.





## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

### 3 - Renseignements pour déterminer les charges du foyer

Merci de remplir le tableau ci-dessous :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	BOURSIER	
			Oui	Non

### 4 - Pièces à joindre à votre dossier

Première période de la campagne de bourse de lycée (avril à juillet 2020) :

- Vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne : Copie de l'avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019
- Vous avez reçu une déclaration automatique ou tacite des revenus : Copie de la déclaration automatique ou tacite des revenus 2019

Deuxième période de la campagne de bourse lycée (septembre à octobre 2020) :

- Copie complète de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage	Avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus 2019 <b>ou</b> copie de la déclaration automatique des revenus 2019 de votre concubin(e) <b>ou</b> avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de votre concubin(e) selon la période de campagne.
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2019	Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de paiement de la CAF.

### 5 - Engagement de la famille

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation)

Je soussigné(e) le père  ou la mère  ou la personne en charge de l'élève

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

**Date et signature :**

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, article 22).  
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

**Rubrique réservée au chef d'établissement**

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

**Signature du chef d'établissement  
& timbre de l'établissement**

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

DATE : / /